

Les Fédérations CFDT et CGT, après avoir fait valoir leur droit d'opposition, ont effectué une savante marche arrière après deux petites modifications du texte sur la forme et non sur le fond.

En effet, la nouveauté est d'inclure l'ensemble des sociétés du Groupe dans l'accord PERCO. Cela était également possible dans la première écriture car chaque société du Groupe pouvait adhérer à cet accord.

La rédaction sur la politique d'abondement restera à l'inventaire des bonnes intentions et représentera, au mieux pour les linguistes, un bel exercice de sémantique. Nous savons d'autant plus que les Entreprises feront ce qu'elles veulent en fonction de leurs "propres" réalités économiques.

**Pourtant, au nom de l'égalité entre les salariés du Groupe, les salariés de GDF SUEZ SA ont bien failli perdre entre 1 500 et 2 500 euros.**

Notez que les salariés du Groupe hors statut des IEG connaissent la réalité des retraites complémentaires et retraites chapeaux, auxquelles ils sont adhérents depuis fort longtemps. Le PERCO, en lui-même, ne leur apporterait pas de grandes modifications, à l'exception d'un outil d'épargne complémentaire.

Pour les salariés de GDF SUEZ SA, la donne est différente puisque ces derniers ont été directement impactés par une modification importante de leur contrat de travail en matière de mise en inactivité à l'occasion de la fusion et de la réforme des retraites du secteur public.

Depuis 2008, les annuités ne sont plus décomptées comme précédemment, modifiant le calcul de la retraite, mieux une décote dès 2012 et une cotisation obligatoire, résultat de l'accord "Régime retraite supplémentaire" signé par la CFDT, viennent également amputer leur pouvoir d'achat de façon significative.

Le PERCO est donc **un plus pour les salariés** du Groupe et FO Energie et Mines l'a signé, à nouveau, le 25 novembre 2009.

De cette manière, nous permettons aux salariés, qui disposent d'un CET, de placer 10 jours pour 2009 et 10 jours en 2010 avec 25 % d'abondement sur le PERCO, et ce sur la base du volontariat.

Pour info : une fenêtre de placement sur le PERCO s'ouvrira début décembre et ce jusqu'au 9 décembre, dernier jour avant la clôture des payes. Une information intranet vous parviendra en début de semaine pour en comprendre les modalités.

Paris, le 25 novembre 2009